

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7309943301**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7309943301>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 novembre 2022** sur **Actu.fr - le Ploermelais**  
Pour le département : **56 - MORBIHAN**



-----  
*EERI56*

*Société à responsabilité limitée  
au capital de 20.000 €uros*

*Siège social : Zone de Pentaparc – Rue Jules Henriot  
56000 VANNES  
518 330 204 RCS VANNES*

### **AVIS DE FUSION**

Suivant acte sous seing constatant le consentement unanime des associés en date du 31 août 2022, les associés de la société EERI56 ont approuvé le projet de fusion établi le 16 juin 2022 avec la société absorbée EERI O, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est 1 rue Jean Rouxel 44700 ORVAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 842 947 343.

La société EERI56, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société EERI O depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société EERI O a été dissoute sans liquidation, du seul fait

de la réalisation définitive de la fusion, à effet du 31 août 2022.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er janvier 2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société EERI56 et considérées comme accomplies par la société EERI56 depuis le 1er janvier 2022.

Les actifs apportés se sont élevés à 256.627 € pour un passif pris en charge de 330.692 €.

Le mali de fusion sera comptabilisé en résultat financier de la société EERI56.

*Pour avis,  
la Gérance.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

